

REGLEMENT INTERIEUR DES SESSIONS BAFA / BAFD

Familles Rurales Rhône Alpes

1. Préambule

Familles Rurales Rhône Alpes souhaite faciliter l'accès à tous les publics aux formations BAFA et BAFD. Cette ouverture s'entend sans distinction de nationalité ou de sexe et dans la stricte application du principe de non-discrimination, qu'il soit fondé sur des considérations d'ordres religieux, sociaux, culturels, orientation sexuelle, géographiques, politiques ou philosophiques.

Familles Rurales Rhône Alpes inscrit ses activités dans le respect des principes républicains de laïcité. A ce titre, il s'interdit toute forme de prosélytisme et attend des stagiaires qu'ils adoptent une attitude respectueuse des convictions de chacun. Ces convictions relevant de la sphère privée ; elles ne sauraient s'exprimer durant la session sous quelque forme que ce soit (oralement, par écrit, tenue vestimentaire, signes divers, culte...).

Familles Rurales attend des stagiaires un comportement compatible avec la vie en collectivité et le travail en équipe, traduisant les valeurs de Familles Rurales et la fonction éducative des candidats à l'animation ou la direction d'un accueil collectif de mineurs.

2. Les formateurs

Les formateurs de Familles Rurales Rhône Alpes disposent des compétences et qualifications requises, définies par les textes réglementaires.

Ils suivent les formations initiale et continue de formateurs misent en œuvre chaque année par Familles Rurales Rhône Alpes.

Les mêmes formateurs encadrent la totalité de la session. Ils partagent avec les stagiaires les temps de formation formels comme les moments de vie quotidienne (repas, ...).

Les taux d'encadrement des sessions définis par Familles Rurales Rhône Alpes permettent un suivi individualisé de chaque stagiaire.

3. Organisation matérielle des sessions

Familles Rurales Rhône Alpes propose des sessions en externat, demi-pension ou internat. Les temps de repas comme les nuitées font partie intégrante de la formation.

Les régimes alimentaires nécessitant une adaptation des menus doivent être signalés lors de l'inscription.

L'hébergement est organisé collectivement. Les sessions accueillant des mineurs, l'hébergement ne peut pas être mixte.

4. Règles de fonctionnement

Les stagiaires s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les règles de fonctionnement qui seront présentées le premier jour de la session. Ils s'engagent, en particulier, à participer activement à tous les temps de formation, à ne pas détenir ou consommer d'alcool ou de substances illicites, à adopter un comportement responsable et respectueux d'eux-mêmes, du groupe, des formateurs et des personnels du centre d'accueil dans les valeurs de la laïcité.

Ils s'engagent également à limiter l'utilisation de leur téléphone sur les temps de pause.

Les stagiaires doivent fournir l'autorisation ou non d'utiliser leur image par Familles Rurales dans le cadre de photographies prises sur le stage.

Tout comportement contraire au projet éducatif de Familles Rurales Rhône Alpes et/ou au règlement intérieur de la session est susceptible d'entraîner un renvoi de la session et/ou l'invalidation du stage.

5. Santé

Les stagiaires suivant un traitement médical durant la session sont tenus de le signaler au directeur du stage.

Pour les stagiaires mineurs, il est demandé de produire une ordonnance correspondant au traitement suivi.

Dans certains cas, leurs médicaments seront tenus à leur disposition à l'infirmerie du centre.

Durant la session, les frais médicaux rendus nécessaires par l'état de santé du stagiaire sont à sa charge. Les stagiaires doivent se munir de leur carte vitale et mutuelle.

6. Déplacements

Les déplacements pour se rendre sur le lieu de stage sont sous la responsabilité des stagiaires ou des représentants légaux des stagiaires mineurs.

Les frais de transport ne sont pas compris dans le coût des sessions et sont à la charge des stagiaires.

Familles Rurales peut mettre les stagiaires en relation pour organiser un covoiturage.

7. Absences – Départ anticipé

Sauf mention contraire, les sessions se déroulent en continu, de date à date, y compris les samedis, dimanches et jours fériés.

Les stagiaires doivent être présents à tous les temps de travail et durant toute la durée de la session.

L'attention des stagiaires est attirée sur le rythme intensif des sessions.

Conformément à la réglementation, aucune absence ne peut être accordée durant les sessions. Tout départ anticipé entraîne l'invalidation du stage.

Un stagiaire inscrit sur une session en internat, se doit de suivre la session en internat, aucune dérogation ne sera faite pour qu'il rentre dormir chez lui pour une nuit ou plusieurs nuits. Tout départ entraînera l'invalidité du stage, conformément aux critères de validation de la Direction régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

Tout visiteur est interdit sur la session (conjoint, amis...) pour des raisons de sécurité.

Pour les mineurs, tout départ anticipé de la session, pour quelque raison que ce soit, est organisé après concertation avec la personne responsable du stagiaire (parent, tuteur, ...).

8. Coût des sessions

Le coût des sessions comprend les frais pédagogiques et administratifs, le matériel, l'assurance, les repas et l'hébergement pour les sessions organisées en internat.

9. Aides financières

Les stagiaires peuvent obtenir une aide financière sous réserve de répondre aux conditions d'attribution spécifiques à chaque organisme (Comités d'Entreprises, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil départemental, Pôle emploi, Missions locales, Communes...).

En cas de prise en charge totale de la session par un organisme, il est demandé au stagiaire de fournir l'attestation de prise en charge correspondante.

10. Inscriptions

L'inscription se fait sur le site Familles Rurales www.ma-formation-bafa.fr, elle ne sera définitive qu'après réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier et du règlement.

Dès réception du dossier d'inscription complet, Familles Rurales adresse un courrier de convocation, 15 jours avant la session, indiquant le plan d'accès au lieu de la session, les horaires, le matériel et les documents à emporter par le stagiaire.

Le règlement de l'inscription peut se faire en deux temps :

A la réservation, règlement de l'acompte pouvant s'effectuer :

- par carte bancaire sur le site d'inscription Familles Rurales
- par chèque à l'ordre de Familles Rurales Rhône-Alpes
- Par virement sur le RIB de Familles Rurales Rhône-Alpes

Le paiement du solde de la formation peut s'effectuer de la même manière (plusieurs paiements possibles) et doit être réglé au plus tard la veille du 1er jour du stage.

11. Annulation / Désistement

Désistement du stagiaire : cf. conditions générale de vente sur le site www.ma-formation-bafa.fr

Désistement de l'organisateur : Familles Rurales Rhône Alpes pourrait être conduit à annuler une session. Les stagiaires seraient informés dans les meilleurs délais et celle-ci proposera aux candidats inscrits, une solution de remplacement ou procéderait au remboursement des sommes perçues sans aucune autre forme d'indemnité.

12. Evaluation

Toutes les sessions organisées par Familles Rurales Rhône Alpes sont déclarées auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale conformément à la réglementation en vigueur.

Les critères d'évaluation sont communiqués aux stagiaires lors de la présentation de la session.

Une évaluation individuelle est programmée à mi-session. En fin de stage, après consultation de l'équipe des formateurs et évaluation avec le stagiaire, le directeur de la session émet un avis satisfaisant ou non satisfaisant qui sera validé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du département de la session.

Je, soussigné-e [nom, prénom],
stagiaire BAFA/BAFD Familles Rurales Rhône Alpes,

- **Atteste avoir pris connaissance** du règlement intérieur des sessions BAFA/BAFD
et m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature

Document à remettre signé au directeur du stage le premier jour.